

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 30 JUIN 2022

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-04-01 – URBANISME (2.1) –AVIS SUR LES PROJETS DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE SEPT COMMUNES MEMBRES

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2022

DATE DE PUBLICATION : 4 JUILLET 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, 2^{ème} Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché, ainsi que le 1^{er} vice-président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT J-F), DEBONNET Géraldine (ayant la suppléance de CHARTREUX Fabrice), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, MILLET Marie (ayant la suppléance de WINIARSKI P.), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD I.), TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (à compter de la 2022.04.06), HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE J-F.), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (ayant la procuration de EZAROIL F.), RIVET Lionel (ayant la procuration de HARMAND A.), HEYOB Olivier (ayant la procuration de BOCANEGRA J.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de LE PIOUFF L.), BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU JL.), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	SEGAULT Jean-François, CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, CHENOT Tony, HARMAND Alde, LE PIOUFF Lydie, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Corinne LALANCE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.04.05 : 54 PRESENTS. De la 2022.04.06 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2022.04.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.04.06 à la fin : 66 VOTANTS.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2022

Application agréée E-legalite.com

La possibilité d'adapter le périmètre de protection des monuments historiques permet de mieux tenir compte de la réalité du tissu urbain et des nécessités de la protection des abords des monuments historiques.

De plus, faire un parallèle entre la création des PDA et l'élaboration du PLUiH assure une synergie entre ces deux réglementations. En effet, cela permet de faire correspondre autant que faire se peut les zones UA (Urbain ancien) et le PDA pour simplifier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols et rendre la réglementation locale d'urbanisme plus simple.

Les services de l'Etat ont entamé la réalisation de 7 PDA sur le territoire de la Communauté de Communes :

- Bicqueley
- Choley-Menillot
- Ecrouves
- Villey-Saint-Etienne
- Domgermain
- Gondreville
- Pierre-La-Treiche

Ces communes ont émis un avis favorable sur leurs PDA respectifs.

VU le code du patrimoine, notamment les articles L 621-30 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal de Bicqueley en date du 2 octobre 2019 émettant en avis favorable sur le projet de PDA de sa commune de sa commune,

VU la délibération du Conseil Municipal de Choley-Menillot en date du 10 novembre 2021 émettant en avis favorable sur le projet de PDA de sa commune,

VU la délibération du Conseil Municipal de Domgermain en date du 14 décembre 2020 émettant en avis favorable sur le projet de PDA de sa commune,

VU la délibération du Conseil Municipal d'Ecrouves en date du 6 décembre 2019 émettant en avis favorable sur le projet de PDA de sa commune,

VU la délibération du Conseil Municipal de Gondreville en date du 14 décembre 2021 émettant en avis favorable sur le projet de PDA de sa commune,

VU la délibération du Conseil Municipal de Pierre-la-Treiche en date du 14 décembre 2020 émettant en avis favorable sur le projet de PDA de sa commune,

VU la délibération du Conseil Municipal de Villey-Saint-Etienne en date du 11 février 2020 émettant en avis favorable sur le projet de PDA de sa commune,

Vu les projets de PDA annexés à la présente délibération,

Considérant que les PDA permettront une meilleure coordination entre les dispositions du PLUiH et l'action de l'Architecte des Bâtiments de France,

Considérant qu'une enquête publique conjointe entre les deux procédures permettra de simplifier le déroulé de cette étape et donc de faciliter la participation du publique.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre, décide de :

- **Emettre un avis favorable sur les projets de PDA des communes de Bicqueley, Choley-Menillot, Ecrouves, Villey-Saint-Etienne, Domgermain, Gondreville, Pierre-La-Treiche**
- **Autoriser l'organisation d'une enquête publique conjointe pour l'élaboration du PLUiH et celle des PDA.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Jean-Pierre COUTEAU
2^{ème} Vice-Président
Président de séance